

schismatiques du concile de Bâle, qu'il reconnut comme concile général, représentant l'église catholique, et dont l'autorité était au dessus du Pape même.

Pour faire connaître leur caractère, ces évêques français s'éloignèrent du concile dans un point des plus importants. Le concile avait décrété que, dans les élections des évêques, le pouvoir civil n'y intervenait en aucune manière.

Ce désordre et ces abus qui s'introduisirent dans l'église de France scandalisèrent toute l'Europe; les chanoines des cathédrales furent subornés et recoururent à l'imposture pour pallier leur apostasie.

Léon X fut obligé de faire un concordat avec François I, afin de réformer ces abus grossiers, et de permettre au roi d'avoir la nomination des évêques comme le moindre de deux maux.

L'exemple de l'église gallicane sous Charles VII fut suivi par les princes d'Allemagne, qui extorquèrent du Pape Nicolas V des privilèges, et qui s'en firent des prétextes, pour entraver les libertés de l'Eglise.

Mais les récompenses viennent quelquefois de ce monde; le clergé gallican avait usurpé pour lui-même l'élection des évêques. Jusqu'à Grégoire VII, le pape avait quelque part dans ce choix, et le pontife insista, dans ce temps, pour qu'on ne privât point le peuple de ce droit.

Un concordat n'est autre chose qu'une concession forcée faite par le pape; on fait violence à la papauté et le successeur de St. Pierre, pour éviter de plus grands maux, consent à endurer un mal présent et inévitable.

On sait comment Pie VII fut obligé d'exercer sa suprême autorité au détriment des évêques français. Bonaparte menaçait d'établir une église schismatique, et nul doute qu'il ne l'aurait fait; car la France janséniste était préparée à une telle abomination.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

FAITS DIVERS.

INCENDIE.—Mercredi vers cinq heures du soir, le feu s'est déclaré sur la rue Craig dans une maison occupée par M. Hutchinson, et puis il s'est communiqué à la maison voisine occupée par M. McDonald.

LA ST. GEORGE.—Les Anglais de cette ville chômeront, lundi le 24, l'anniversaire de la fête nationale.

RAILROAD LACHINE.—On ne s'attend pas que le railroad de Montréal à Lachine marchera avant le 1er mai.

ETABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.—M. le secrétaire de la section St. Laurent donne aux intéressés l'avis suivant que nous reproduisons au long: Une assemblée du quartier St. Laurent aura lieu dimanche prochain, après les vêpres, à 4 heures, dans la maison d'école de St. Jacques.

N. B.—Les dames, qui ont déjà formé ou qui désirent former des centurions ou decurions, sont priées de vouloir bien en donner avis au président (Hubert Paré, écrivain) rue St. Dominique, ou au secrétaire, soussigné, du comité local, dont elles pourront recevoir tous les renseignements nécessaires, ainsi que les livres des règlements, listes, etc.

E. LAFLEUR, Secrétaire. C. L.

MONTRÉAL, 20 avril 1848. SUICIDE.—Un vieillard du nom de Mathon, que la police avait pris hier soir pour vol d'une selle, s'est pendu dans son écurie, cette nuit, au moyen de sa cravate qu'il avait attachée à un crochet de fer.

CHANGEMENTS.—On annonce que le juge Bedard, de Québec, va monter à Montréal et remplacer le juge Gale qui jouira d'une pension de retraite.—M. Aylwin serait nommé juge à Québec au lieu de M. Bedard.—M. Drummond serait fait solliciteur-général; M. Et. Taché, adjudant-général des milices, et M. Parent, Premier commissaire des travaux publics. Toutes ces rumeurs acquièrent dans le public une consistance qui les confirme à peu près.

PONTS.—Le pont qu'ont fait construire MM. Leprohon et Berthelot sur la Rivière-du-Chêne, vis-à-vis St. Eustache, sera ouvert à la circulation dans deux ou trois semaines.—Il a 1400 pieds de long, et 30 arches à distance de 40 à 45 pieds les unes des autres.

Le pont de M. Miller à Ste. Rose est aussi terminé. Sa longueur est de 1600 pieds. L'entrepreneur est M. Walter Miller.

ELECTIONS.—M. Malcolm Cameron, l'assistant-commissaire des terres, a été réélu sans opposition pour le comté de Kent.

A Oxford, la nomination a lieu le 25 avril. J. Vining, écrivain, est l'officier-rapporteur. Il n'y a pas encore d'opposition debout.

Aux Trois-Rivières, la nomination a eu lieu mardi dernier à une heure. MM. A. Polotte et J. P. Bureau sont les deux candidats. Ils adressèrent chacun à leur tour les électeurs. La levée de main était en faveur de M. Bureau, dit-on. Le poll doit s'ouvrir lundi et mardi prochains.

HORRIBLE.—Dans le Haut-Canada, la femme d'un nommé Isaac Storr, et ses trois enfants, ont péri au milieu des flammes qui dévorèrent la maison.

LHUDSON.—Les vapeurs sillonnent déjà l'Hudson et font des transports considérables de fret.

EGLISES A PARIS.—Le maire de Paris a pris, le 17 mars, un arrêté portant que sous aucun prétexte les églises ne pourront être détournées de leur destination. Cet arrêté a été motivé par les demandes de quelques individus qui voulaient qu'on leur ouvrit les temples pour y tenir des assemblées populaires.

MORT D'UN EVEQUE CATHOLIQUE.—Lundi est mort, à Chicago, monseigneur William Quartz, évêque catholique de ce diocèse.

UNE HEUREUSE SURPRISE.—Le navire Thalia, venant de Cork et que l'on avait cru perdu, est enfin arrivé à Boston, après être resté 136 jours à la mer. C'était bien en effet ce navire qui avait relâché en détresse à Antigua. Le Thalia avait 70 passagers à son bord; sur ce nombre six sont morts, durant cette longue et pénible traversée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

—On lit dans le National: "Que l'on ne prenne pas notre patience et, nous osons le dire, notre générosité pour de l'ignorance. Tant que les noms compromis resteront à l'écart, nous leur continuerons l'aumône de notre silence; mais s'ils prétendaient s'imposer de nouveau à l'opinion publique abusive, nous ouvririons nos cartons, et les scandaleuses révélations qui en sortiraient rappelleraient bien vite aux gens dont nous voulons parler qu'en certains coins à défaut de pudeur, la prudence conseille de se faire oublier."

—Les révolutions ne changent pas M. Michelet. Il est toujours plâtré. Il vient d'adresser la lettre suivante aux électeurs de Paris.

A mes amis, connus et inconnus, qui m'offrent leurs suffrages.

Je les accepte, vos suffrages, non pour moi, voué en ce moment à un devoir sacré, l'histoire de la patrie, mais pour mon fils d'adoption, mon genre, mon unique collaborateur depuis huit ans, P. Dumésnil Michelet, qui est moi-même.

"Il va mieux que vous, parce qu'il est jeune," me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger.—Il faut des hommes jeunes, neufs, et de forces entières. La nouvelle assemblée doit représenter par l'âge le rejuvenissement de la France.

Mon genre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

S'il n'est point connu parmi nos plus éminents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour moi.

Il s'est donné à moi. Je le donne à la France.

Nous nous devons tout entiers et sans réserve à la patrie. M. Vie déjà appartenait à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui: mon avenir, le fils de ma pensée.

Salut fraternel, J. MICHELET, 10 mars 1848. Professeur au Collège de France.

—M. l'abbé Morner, naguère renvoyé de l'île Bourbon, vient d'être unanimement élu supérieur des Missions coloniales. C'est un digne choix. Le gouvernement peut

compter que les missionnaires désignés par leur nouveau supérieur seront tous à la hauteur de leur grande œuvre.

—On assure que le général Dumas, qui avait accompagné Louis-Philippe en Angleterre, est revenu en France, chargé de présenter au gouvernement provisoire une demande de secours motivée sur le dénuement dans lequel se trouverait en ce moment la famille d'Orléans, par suite du départ précipité du 24 février.

—La garnison de Paris sera désormais composée de quatre régiments d'infanterie au lieu de douze; de deux régiments de cavalerie, comme par le passé, et des vingt-quatre bataillons de la garde nationale mobile. Ces troupes feront le service à Paris même et dans les forts détachés.

—Un service de gardiens vient d'être organisé pour le jardin des Tuileries. Tous sont en habit bourgeois et portent, pour marque distinctive, un brassard tricolore. Sur soixante hommes dont se composait précédemment le corps de ces gardiens, trente ont été conservés.

ROME.—Nous attendions avec une impatience mêlée d'inquiétude la première nouvelle de l'impression produite à Rome par la connaissance de la révolution du 24 février. Cette impression a été vive, comme on devait s'y attendre, mais n'a excité heureusement aucun trouble. Depuis deux jours on savait vaguement que de graves événements s'étaient passés à Paris; mais ce n'est que le 5 de ce mois que la nouvelle de la proclamation de la République en France a été positivement connue à Rome. Des groupes très-animés se sont aussitôt formés autour des cafés et dans le Corso. Un attroupement considérable s'est porté au Mont-Pincio devant le palais de l'Académie de France; et là des cris de Vice la République française se sont fait entendre. On demandait en même temps la Constitution pour les Etats romains. Pour donner à ce vœu de la population une expression régulière, le sénat a présenté une adresse au Saint-Père. Pie IX y a répondu avec cette dignité sereine et cette noble loyauté qui donnent à toutes ses paroles une autorité si persuasive. Voici le texte de l'adresse du sénat: "Les derniers événements de France sont de nature à exercer la plus grande influence sur l'Europe, et surtout sur l'Italie. Les sujets de Votre Sainteté, vos amis et ceux du trône, profondément préoccupés de ces événements, éprouvent le besoin de vous exposer leurs craintes et leurs espérances. Pour diriger avec sagesse le mouvement des passions politiques qui ne peuvent manquer de se manifester dans les circonstances actuelles, vos sujets regardent comme indispensable la publication prochaine d'une Constitution qui réponde largement aux institutions des autres Etats de l'Italie. Il faut que toutes les forces de la nation se réunissent pour défendre l'ordre intérieur et l'indépendance extérieure. Si déjà auparavant l'opinion a réclamé avec unanimité un ministère homogène, compacte, libéral et à la hauteur des événements, ce besoin est devenu aujourd'hui d'une urgence extrême. Tout retard aurait des conséquences funestes et irréparables devant lesquelles a toujours reculé votre ame généreuse. Des hommes capables de soutenir un tel poids et qui sont investis de la confiance publique, ne manquent pas parmi les laïques de vos Etats, et déjà l'opinion les a désignés à votre choix. Vous qui, en bénissant l'Italie, avez, à la face du monde, associé sa cause à celle de la religion, vous comprendrez que votre pouvoir temporel est étroitement uni aux destinées de la patrie commune. Ce sera l'honneur le plus grand de votre pontificat de pouvoir éviter à l'Italie les maux dont la menacent les tempêtes qui se préparent en Europe et de pouvoir en même temps, tout en sauvant l'ordre intérieur, fonder la liberté et reconstruire l'indépendance. Voici la réponse du Saint Père: "Les événements qui se succèdent, ou plutôt se précipitent, justifient suffisamment la demande que vous m'avez présentée. Tout le monde sait que je travaille activement à donner au gouvernement cette forme que réclament vos Seigneuries et qu'exigent les peuples; mais tout le monde comprend la difficulté d'une pareille entreprise. Ce qui, dans un Etat séculier, peut se faire dans l'espace d'une nuit, demande un mûr examen dans le gouvernement pontifical, puis qu'il est extrêmement difficile de tracer une ligne exacte qui sépare les deux pouvoirs. Je me flâte cependant que dans peu de jours mon travail sera terminé et la Constitution publiée. Que Dieu bénisse mes desirs et mes fatigues, et, s'il en naît un résultat utile à la religion, je m'agenouilleraï devant le crucifix, pour rendre des actions de grâces de tous les événements qu'il a permis, et plus encore comme chef de l'Eglise que comme prince temporel je me réjouirai si ces événements tournent à la plus grande gloire de Dieu."

—La flotte du Tage sous le commandement de sir C. Napier a reçu l'ordre de se rendre à Cork.

—L'ex-roi de France vit très retiré à Claremont entouré de sa famille. Il se promène quelquefois en voiture dans le voisinage et partout il est reçu avec les marques du plus profond respect. Deux officiers de police stationnent au château pour la sûreté de la royale famille; mais cette précaution paraît être inutile, car on voit peu d'étrangers dans cette localité. Samedi et dimanche, l'ex-monarque a reçu plusieurs visiteurs, au nombre desquels étaient la comtesse Granville, l'ambassadeur d'Autriche, le comte et la comtesse de Jarnac. Dimanche, le comte et la comtesse de Neully ont assisté au service divin dans la chapelle catholique de Weybridge.

GRÈCE.—Après bien des négociations et des ajournements le différend survenu il y a un an environ entre la Grèce et la Porte-Ottomane sur une question d'étiquette, est terminée par l'arrivée de M. Musurus à Athènes. L'envoyé ottoman a débarqué le 21 février au Pirée, et le jour suivant 24 février, il a été reçu en audience par le roi Othon. On craignait que le retour de M. Musurus à Athènes ne donnât lieu à une manifestation de nature à faire naître de nouveaux embarras entre les gouvernements d'Athènes et de Constantinople. Mais ces craintes ne sont pas réalisées, et M. Musurus a été reçu fort paisiblement. On s'est alarmé à Athènes sur le prochain retour de sir Stratford Canning à Constantinople; on craint qu'il ne reprenne cette attitude hostile au ministère grec qui a tant contribué

à envenimer le dissentiment qui s'était élevé à l'occasion de M. Musurus.

—On lit dans la Sentinelle de Toulon le 8 mars: "La correspondance d'Alger nous apporte la nouvelle du départ des princes."

"On a vu des gens les accompagner jusqu'au rivage aux cris de vivent les princes! Criez Vive la France! ont-ils répondu en donnant eux-mêmes l'exemple."

M. Choppart, commandant du Titan, qui nous apporte ces nouvelles, est porteur de deux dépêches, l'une du duc d'Annam, adressée au ministre de la guerre, l'autre du prince de Joinville, adressée au ministre de la marine.

—L'attitude des journaux de Varsovie (sous le ciseau des censeurs russes), en présence de la révolution de France, est des plus curieuses:

Voici la nouvelle que le courrier de Varsovie contient en date du 2 mars, sur la rubrique de France: Le comte Malé est chargé de la formation d'un nouveau ministère.

—3 mars. La Chambre des Pairs s'est occupée les 22 et 23 février de diverses pétitions.—4 et 5 mars. Pas un mot de la France.

—L'ambassadeur d'Angleterre ayant demandé des exhibitions amicales sur le fait d'un drapier irlandais présenté hier par la députation irlandaise à l'Hôtel-de-ville, le ministre des affaires étrangères lui a répondu que la France ne reconnaissait d'autre drapeau national en Angleterre que celui des trois royaumes-unis; il a ajouté qu'en répondant aux Irlandais il ne s'était servi d'aucune expression qui ne fût en forme à cette pensée, tout en manifestant les sympathies de la France pour l'Irlande religieuse et libérale.

PAR LE TELEGRAPHE.

Le paquebot la Duchesse d'Orléans est arrivé à New-York le 20, apportant des nouvelles du Havre jusqu'au 27, de Paris jusqu'au 26, et de Londres jusqu'au 25, de trois jours plus récentes.

Les journaux de Paris affirment que la Prusse s'est constituée en république, le roi a été déposé, il a été arrêté ainsi que ses ministres. Le prince héritier de la couronne se serait enfui en Angleterre. D'autres nouvelles annoncent contradictoirement que tout était tranquille à Berlin.—Gènes s'est insurgée et détachée de la Sardaigne. La Lombardie est en feu; Milan est aux mains du peuple.—En Bavière, le roi Louis, qui se retire en Sicile, a abdiqué en faveur du prince royal.—Le roi de Hanovre a concédé toutes les demandes du peuple.—L'empereur de Prusse, que les événements de France ont ému, concentre une armée pour marcher, au besoin, sur la Pologne.—En France, les affaires commerciales reprennent de la vigueur. L'amiral Baudin a refusé un salaire de 5,000 fr. comme membre du bureau de longitude. M. Sabrien (?) a donné 20,000 fr. au gouvernement provisoire. Nombre d'Allemands et de Belges quittent Paris pour leur pays. Jérôme Bonaparte a joint la garde nationale comme soldat. 400 Polonais ont formé une compagnie pour retourner en Pologne. M. Thiers s'est prononcé pour la république et se présente aux nouvelles élections.—Tunisie à Naples, les Jésuites s'en sont enfuis et ont gagné Malte.—Il y a eu une révolution en Pologne.

NAISSANCES.

En cette ville, le 17 du courant, la dame de Erasme Melhiot, écrivain, a mis au monde un fils. En cette ville, le 20 du courant la dame de M. G. H. Cherrier a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17, M. J. M. Marcoux, huissier. En cette ville, le 12, M. W. Needham, âgé de 78 ans; il a servi 26 ans dans l'artillerie, et il fut le dernier qui déserta son canon à Toronto lors de l'invasion américaine et ce fut lui qui fit sauter le magasin; il servit ensuite pendant plusieurs années dans l'Orléans. A Québec, le 18 à 22 ans, dame Caroline Demers, épouse de sieur Louis Guay et fille du major B. Demers. En la paroisse de Saint-Ambroise, Jeanne-Lorette, le 14 à 76 ans, Jacques Falardeau, père, écuycr, ancien capitaine de milice. Hier, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie, dame Léocade Cloutier, (née Giobensky). A Longueuil, le 14, après une maladie de 15 jours, M. Toussaint Fournier dit Préfontaine, fils d'Alexis, âgé de 50 ans. A Varennes, le 6 du courant, M. Amable Malo, âgé de 82 ans;—au même lieu le 16 mars, M. Joseph Malo, âgé de 90 ans;—et le 11 octobre dernier, M. Benjamin Malo, âgé de 86 ans. L'âge réuni de ces trois frères, morts dans l'intervalle de moins de six mois, forme 258 ans. Leurs corps ont été déposés dans le charnier du cimetière pour de là être enterrés prochainement dans la même fosse. M. Benjamin Malo était père de Messire Malo, curé des Trois-Pistoles.

NOUVEL ETABLISSEMENT A VAPEUR

POUR MOUDRE LA FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE

MOUTINS DE MONTRÉAL.

Coin de la rue St. Pierre et de la Rueille Fortification Anciennement la Fonderie de MM. HEDCE & RODDE.

AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE

GRAINS DE FLEUR.

LE SOUSSIGNE, venant de compléter un nouveau MOULIN à VAPEUR pour LA FLEUR, ayant trois paires de moulins Français, avec tout l'appareil nécessaire pour mouler le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour mouler.

Le SOUSSIGNE a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de mouler la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire mouler trouvent leur avantage à favoriser son établissement, vu qu'il y apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour mouler seront modérés. Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSS.

Montréal, 17 avril 1848. N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.